

Institut
Saint-Joseph
C.P.A.S.
DE CELLES



Rue du Calvaire, 1 - 7760 Celles
069/250.800

Présentation

La maison de repos et de soins « Institut Saint-Joseph » est située dans le village de Celles et offre un cadre calme et reposant.

L'établissement est situé à 15 minutes de Tournai, à 30 minutes de Mouscron et à 20 minutes de Renaix.

L'établissement est agréé pour accueillir 113 personnes, dont 48 en maison de repos, 60 en maison de repos et de soins et 5 en court séjour.

Nous disposons de chambres individuelles et doubles (couples ou cohabitation).

Notre équipe pluridisciplinaire veille à une prise en charge optimale et individualisée de chaque résident, dans le respect de son identité.

Notre équipe d'hôtellerie veille à fournir des repas variés et de qualité à nos pensionnaires.

Notre équipe d'entretien assure la maintenance et la propreté du bâtiment.

Notre secrétariat assure la gestion administrative de notre établissement ainsi qu'un accueil de tous nos visiteurs. Il veille notamment à apporter une réponse prompte et diligente aux demandes qui lui sont soumises.

Collaborateurs

DIRECTEUR

Clément Trooster

069/250.802

clementtrooster@gmail.com

MÉDECIN COORDINATEUR

Michel Deroubaix

INFIRMIÈRE EN CHEF

Céline Buron - Chantal Bourgois

069/452.715 - 069/250.810

celine.chantal7760@gmail.com

ASSISTANTE SOCIALE

Véronique Lambert

069/45.27.14

servicesocialmrscelles@gmail.com

CHEF CUISINIER

Christophe Mey

069/250.804

cuisinecelles@gmail.com

RESPONSABLE ENTRETIEN

Gwendoline Bouvry

069/250.813

gwen0408@hotmail.com

ACCUEIL - SECRÉTARIAT

Dubar Monique

Janssens Anne

Obsomer Lysiane

069/250.800

Politique de soins



Lors de l'entrée du résident, son état de santé est évalué.
Tous les actes posés sont faits en accord avec le médecin traitant.

Pour chaque tâche quotidienne du résident, nous essayons de valoriser au maximum son autonomie. Nous tentons de nous adapter aux capacités et aux difficultés de chacun.

Il est laissé le libre choix du médecin traitant ainsi que de certains prestataires (pédicure médicale, coiffeuse,...).

Pour nos résidents, nous veillons à utiliser du matériel adapté à leur état de santé (ex : matelas anti-escarre, baignoire médicalisée,...).

Le médecin coordinateur, désigné par le Conseil de l'Action Sociale du CPAS de Celles, veille à organiser et coordonner une politique de soins dans l'établissement en collaboration avec la direction.

Un service de kinésithérapie est prévu dans l'établissement. Pour les résidents MRS, les séances s'effectuent soit en chambre, soit dans la salle prévue à cet effet. Les résidents en maison de repos ayant besoin de kinésithérapie sur prescription médicale, ont le libre choix du kinésithérapeute.

Les ergothérapeutes veillent à proposer un panel d'activités variées aux résidents, en tenant compte de leurs possibilités motrices et de leur état de santé. Par exemple : gymnastique douce, jeux de cartes et de société, bingo, activités manuelles, bain relaxant, snoezelen,... sont quelques-unes des activités proposées. En joignant le ludique au thérapeutique, au travers d'objectifs généraux et/ou individuels pour les résidents, nos ergothérapeutes tentent de maintenir ou favoriser un maximum d'indépendance et d'autonomie chez eux.

Médicaments : les médicaments des résidents sont stockés au sein de notre pharmacie. Sur base des consignes du médecin traitant, les infirmières administrent les médicaments à nos pensionnaires. Nous vous invitons donc à ne pas laisser de médicament dans la chambre du résident. Ceci a pour but d'éviter des accidents liés à une mauvaise automédication de nos pensionnaires.

Les chambres

Nos chambres sont équipées d'un fauteuil relax, d'un lit médicalisé, d'une table et de deux chaises, d'une armoire avec tringle et bacs de rangement, d'une table de chevet (avec frigo incorporé), d'un téléphone et d'une télévision.

Toutes les chambres disposent d'un espace sanitaire fermé (avec toilette, lavabo et douche avec siège adapté)

La chambre peut être décorée avec différents effets personnels (cadres, photos, ...) afin d'en personnaliser l'espace. Les ouvriers de l'établissement sont à votre disposition pour vous aider à décorer la chambre.

Dans les chambres individuelles, il est possible d'apporter un petit meuble supplémentaire d'une dimension maximale de 50cm*80cm (uniquement en chambre individuelle et en long séjour).

Il est demandé aux membres des familles de ne pas effectuer de travaux et d'aménagements eux-mêmes dans les chambres.

Moyennant l'accord préalable de la direction, il est également possible d'amener certains équipements électriques supplémentaires dans la chambre (ex : rasoir, réveil, horloge,...).

La literie est fournie et entretenue par l'établissement. Le résident doit apporter son linge de ville, ses serviettes de toilette et une manne à linge.

Les vêtements du résident peuvent être lavés par un de ses proches (ramassage minimum une fois par semaine) ou par un lavoir privé (moyennant supplément).



Informations pratiques

PRIX D'HÉBERGEMENT

Chambre double : 35,93 €/jour (± 26m²)

Chambre double XXL : 40,12 €/jour (± 29 m²)

Chambre individuelle : 40,68€ /jour (± 19 m²)

Les prix de séjour sont adaptés à l'indice des prix à la consommation, après accord de l'AVIQ.

Ce prix comprend :

- l'usage de la chambre et du mobilier
- l'entretien de la chambre
- le chauffage et l'électricité
- les soins (infirmiers et paramédicaux)
- les repas
- le matériel d'incontinence
- les activités organisées au sein de l'établissement
- le téléphone et la télévision en chambre

Remarque : le matériel d'incontinence est compris dans les frais d'hébergement. Trois membres de notre personnel sont spécialisés dans la gestion de ce matériel, et déterminent le matériel approprié pour chacun de nos résidents.

En cas d'absence du résident, à partir du 8ème jour, une déduction de 25% du prix d'hébergement est accordée.

Suppléments

- Frais médicaux (médecin, médicaments)
- Kinésithérapie (pour les personnes se trouvant en maison de repos)
- Communications téléphoniques
- Repas accompagnant : 6.5 euros (repas de midi) et 3.5 euros (repas du soir)
- Boissons supplémentaires en chambre : en fonction du type de boisson (de + 0.25 à 0.52 euros)
- Pédicure, coiffeur

Une fiche d'information du résident sera réalisée à l'entrée de celui-ci, reprenant les différentes informations nécessaires au bon déroulement du séjour.

Toute demande de changement ne sera considérée comme effective qu'à partir du moment où il sera notifié sur la fiche par le représentant du résident.

Le déroulement d'une journée

7h-8h : réveil des résidents

8h-10h : petit déjeuner (en chambre), toilette et soins infirmiers

10h15-10h30 : distribution d'une soupe

10h-12h : activités

12h-13h : repas de midi (au restaurant)

13h-14h : sieste

14h-16h : distribution d'un café + activités

18h-21h : repas du soir (en chambre) + coucher



Les repas

Lors de l'entrée du résident, nous nous informons sur les habitudes, les régimes et les goûts alimentaires de ce dernier.

Les plats sont préparés dans notre établissement.



Afin de favoriser l'intégration des résidents et d'éviter l'isolement, le repas de midi se prend obligatoirement au restaurant du rez-de-chaussée.

Ce diner est également l'occasion de rencontres et d'échanges. Lors de celui-ci, le résident a la liberté de choisir entre le menu du jour et deux menus de substitution, selon ses goûts.

Les visiteurs ont la possibilité de prendre un repas payant avec les résidents.

Les demandes de menus de substitution ainsi que les réservations de repas accompagnant doivent être faites au plus tard la veille avant 10h

Animaux

Il est interdit aux résidents d'avoir un animal de compagnie en chambre. Les visiteurs peuvent venir au sein de l'établissement avec de petits animaux à condition qu'ils soient portés et n'indisposent pas les résidents.

Visites

Les visites sont autorisées de 11h à 19h. L'accès à la maison de repos se fait obligatoirement par l'entrée principale.

Télévision en soirée

Afin de respecter la quiétude de tous, il est demandé de baisser le volume du téléviseur et de fermer la porte de la chambre, dès 19h.



Cafétaria

Une cafétéria est ouverte les mercredis et les samedis de 14h à 17h30



Activités

En plus des activités proposées par nos ergothérapeutes, nous accordons de l'importance à garder notre établissement ouvert au monde extérieur. C'est la raison pour laquelle, au moins une fois par mois, nous invitons des prestataires au sein de la maison de repos (ex : musicien, magicien, groupe de théâtre,...).

Toutes les deux semaines, une messe est célébrée.

Des sorties extérieures sont également organisées plusieurs fois par an. (ex : balade au marché aux fleurs de Tournai, jeu de bourle carréaulé,...).

De manière hebdomadaire, les résidents ont la possibilité d'aller faire des courses au supermarché du village.

Chaque mois, une fête est organisée pour les anniversaires des résidents.





Festivités

Chaque 1er dimanche de juin, nous organisons un barbecue pour l'ensemble des résidents et leurs familles. Le 1er dimanche de décembre nous faisons également un repas et un marché de fin d'année.





« La vieillesse n'est pas toujours une hôtesse incommode : elle paraît telle à vos yeux si vous ne faites attention qu'à ses rides. Accueillez-la avec bonté et vous verrez que la gaieté accompagne encore les cheveux blancs. »

Adolphe d'Houdetot